

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Séance du 2 juin 2026

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
28 mai 2026

Transmission en Préfecture
5 juin 2026

Date de publication
5 juin 2026

Etaient présents :

Monsieur Bernard CHOCRAUX, Monsieur Paul BAERT, Monsieur Bruno CHACORNAC, Madame Maria DA SILVA MARTINS, Madame Céline SINIARSKI, Madame Élodie DELATRE, Monsieur Raphaël CARPENTIER, Madame Christine CARNEAU, Monsieur Alexandre BOUVRY, Madame Lisa CELIER-DESPREZ, Monsieur Dominique LA GANGA, Madame Julie DELTOUR, Monsieur Guillaume DEPUYDT, Madame Annie BROUTIN-DAVERGNE, Monsieur Bernard GUELTON, Madame Sophie BOULNOIS

Procurations :

M. François DESPREZ à M. Bernard CHOCRAUX
Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER à Mme Élodie DELATRE
M. Franck MOERMAN à M. Paul BAERT

Secrétaire de séance : Madame Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°37/2026	[FINANCES] Vote des tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2026-2027.
---	--

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006,

Vu les tarifs suivants :

Tranches	Cantine	Cantine Majorée	Garderie 1 Passage	Garderie Après étude	Etude
0 à 500	1	2	Gratuité	Gratuité	Gratuité
501 à 900	2.30 €	4.60 €	2.05 €	1 €	2.05 €
901 à 1200	3.35 €	6.70 €	2.25 €	1.20 €	2.35 €
1201 à 1500	4.20 €	8.40 €	2.45 €	1.30 €	2.65 €
1501 à 2000	4.35 €	8.70 €	2.55 €	1.40 €	2.75 €
Plus de 2001	4.45 €	8.90 €	2.65 €	1.50 €	2.90 €

Sur avis de la Commission affaires scolaires et périscolaires, Monsieur le Maire propose de faire évoluer les tarifs des services périscolaires comme détaillé ci-dessus.

Madame Laetitia THELLIER-CUVELIER précise que l'augmentation ne concerne que les tarifs de la garderie et de l'étude (+0,05 euros) ainsi que la cantine et la cantine majorée pour la première tranche de 0 à 500 (+ 1 euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, sur 19 votants les nouveaux tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2026-2027.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX

